

First Sentier Investors Global Umbrella Fund Public Limited Company

70 Sir John Rogerson's Quay

Dublin 2, Irlande

Un fonds d'investissement à compartiments multiples avec responsabilité séparée entre les compartiments

Le présent document est important et doit être lu attentivement. Si vous avez le moindre doute quant aux dispositions à prendre, nous vous recommandons de vous adresser à votre conseiller en placement, votre conseiller fiscal et/ou votre conseiller juridique.

Si vous avez vendu ou cédé l'ensemble de vos Actions d'un compartiment de First Sentier Investors Global Umbrella Fund plc (la « Société »), nous vous invitons à remettre le présent courrier à l'acheteur ou au cessionnaire ou au courtier en actions, à la banque ou autre agent par l'intermédiaire duquel/de laquelle la vente ou la cession a été effectuée pour qu'il/elle le transmette à l'acheteur ou au cessionnaire dès que possible.

Sauf mention contraire, les termes commençant par une majuscule utilisés dans le présent document ont la même signification que dans le Prospectus de la Société, daté du 27 août 2026 (le « Prospectus »), ses éventuels suppléments et les documents d'application au niveau local. Un exemplaire du Prospectus est disponible sur demande aux heures ouvrées habituelles au siège social de la Société.

Les Administrateurs assument la responsabilité de l'exactitude des informations publiées dans le présent document. À la connaissance des Administrateurs, les informations figurant dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent rien qui pourrait être de nature à en minorer l'importance.

23 Septembre 2026

Cher Actionnaire,

Notification de diverses modifications apportées à la Société et à ses compartiments (chacun un « Fonds », collectivement les « Fonds »)

1) De quoi s'agit-il ?

Nous apportons des modifications et des mises à jour à la Société et aux Fonds. Sauf indication contraire, ces modifications devraient prendre effet le 24 novembre 2026 ou aux alentours de cette date (la « **Date d'entrée en vigueur** »). Vous trouverez ci-dessous des détails sur ces mises à jour.

Vous n'avez pas besoin de prendre de mesures et les Fonds restent ouverts aux souscriptions et au rachat d'Actions comme d'habitude.

A) Mise à jour des politiques d'investissement de Stewart Investors-branded Funds et des informations ESG afin de les harmoniser avec l'approche en matière d'investissement des Gestionnaires d'investissement FSSA

First Sentier Group a transféré les responsabilités en matière de gestion des investissements des Stewart Investors branded Funds aux Gestionnaires d'investissement FSSA (« FSSA ») (qui sera renommé First State Investments conformément à la section C ci-dessous) le 14 novembre 2025. FSSA a continué de gérer les fonds conformément à la stratégie en matière d'investissement et d'ESG élaborée par Stewart Investors et énoncée dans les Suppléments des fonds depuis le transfert. Toutefois, la stratégie en matière d'investissement et d'ESG des Stewart Investors-branded Funds sera désormais modifiée pour s'aligner sur l'approche en matière d'investissement de FSSA.

Les convictions fondamentales de Stewart Investors et de FSSA sont demeurées les mêmes depuis qu'elles sont devenues des équipes d'investissement autonomes en 2015. Les deux équipes d'investissement se concentrent sur des sociétés de haute qualité avec des finances et une gestion solides,

et le processus de sélection de FSSA est étroitement aligné sur celui de Stewart Investors sur ces aspects sans lien avec l'ESG.

Dans le cadre du changement proposé pour harmoniser les stratégies en matière d'investissement et d'ESG, l'approche actuelle de Stewart Investors en matière d'investissements durables sera remplacée par la méthodologie FSSA décrite à l'Annexe 1 du présent courrier (avec les changements et clarifications énoncés à la section B ci-dessous).

En particulier, ces modifications comprennent la suppression de l'objectif de durabilité des Stewart Investors-branded Funds en vertu du règlement SFDR (« Sustainable Finance Disclosure Regulation »), ce qui entraînera le reclassement des fonds de l'Article 9 du SFDR à l'Article 8 du SFDR. Les changements comprennent également la suppression du cadre de durabilité de Stewart Investors, qui évaluait les résultats sociaux positifs par rapport aux piliers du développement humain et les résultats environnementaux positifs par rapport aux solutions climatiques identifiées par Project Drawdown. Ce cadre sera remplacé par la stratégie en matière d'ESG de FSSA, qui conserve un processus de sélection ascendant similaire, tout en se concentrant sur la gestion des risques ESG et les entreprises de haute qualité. Cette stratégie applique des seuils de sélection en fonction des chiffres d'affaires aux entreprises en lien avec l'exposition au charbon, les jeux d'argent, la pornographie, le tabac et les armes controversées. Ces sélections remplaceront l'éventail plus large des sélections existantes de Stewart Investors énoncées à l'Annexe 1 du présent courrier.

Cela permettra de s'assurer que tous les Stewart Investors-branded Funds sont pleinement intégrés à la philosophie en matière d'investissement de FSSA, créant ainsi une approche plus claire et plus cohérente pour les investisseurs. Cela aura pour effet de simplifier la stratégie et le processus d'investissement gérés par l'équipe de placement, et permettra à l'équipe d'investissement, de se concentrer sur la stratégie et le processus d'investissement qu'elle connaît le mieux, étant donné qu'il s'agit de ceux qu'elle a historiquement appliqués à tous les FSSA-branded Funds.

FSSA a également confirmé que tous les investissements existants détenus par les Stewart Investors-branded Funds demeureront admissibles à un investissement à la suite du changement et qu'aucun changement important n'est nécessaire ou prévu quant à la composition actuelle du portefeuille de ces Fonds. À la suite de ces changements, les Stewart Investors-branded Funds ne seront plus assujettis au facteur de risque intitulé « Risques associés à la stratégie d'investissement en matière de durabilité ».

Une comparaison des stratégies en matière d'investissement de FSSA et Stewart Investors est énoncée à l'Annexe 1 du présent courrier.

Pour les investisseurs de Hong Kong, suite à la transition de la stratégie en matière d'investissement décrite ci-dessus, tous les Stewart Investors-branded Funds autorisés par la SFC***¹ ne seront plus classés comme fonds ESG à Hong Kong conformément à la circulaire « Circular to management companies of SFC-authorized unit trusts and mutual funds - ESG funds » (circulaire destinée aux sociétés de gestion de fonds communs de placement et de fonds mutuels autorisés par la SFC – fonds ESG) de la SFC du 29 juin 2021, qui peut être révisée de temps à autre.

B) Mise à jour des informations ESG applicables aux FSSA-branded Funds

La stratégie ESG exposée dans l'annexe au SFDR pour tous les Fonds actuellement gérés par FSSA (qui sera renommée First State Investments conformément à la section C ci-dessous) sera mise à jour afin de clarifier encore davantage les pratiques en matière d'ESG adoptées par FSSA dans le cadre du processus de sélection ESG appliqué aux investissements. Cela comprendra l'ajout des vapeuses et cigarettes électroniques à la politique actuelle d'exclusion du tabac et des éclaircissements sur les actuelles exclusions en matière d'armes controversées, d'exposition au charbon et de pornographie.

Ces changements n'entraîneront aucune modification dans la façon dont les Fonds sont gérés et ne sont apportés qu'à des fins de clarification.

Les modifications apportées à l'annexe au SFDR qui s'appliqueront à tous les FSSA-branded Funds et, comme expliqué à la section A ci-dessus, aux Stewart Investors-branded Funds, sont énoncées à l'Annexe 2 du présent courrier.

¹ À savoir Stewart Investors Asia Pacific All Cap Fund, Stewart Investors Asia Pacific Leaders Fund, Stewart Investors Global Emerging Markets All Cap Fund et Stewart Investors Global Emerging Markets Leaders Fund.

C) FSSA et Stewart Investors deviennent First State Investments

FSSA Investment Managers, une équipe d'investissement affiliée de First Sentier Group, sera rebaptisée First State Investments (« First State »), reprenant ainsi son nom d'origine. Ce changement s'appliquera également aux Stewart Investors-branded Funds existants, puisque les responsabilités en matière d'investissement de ces Fonds ont été transférées à FSSA en novembre 2025.

Pendant près de deux décennies, l'équipe d'investissement maintenant connue sous le nom de FSSA a été connue sous le nom de First State sur les marchés du monde entier. Le nom de First State a longtemps été associé à l'investissement dans des entreprises de haute qualité en Asie et sur les marchés émergents. Ce nom continue de résonner fortement auprès des clients, intermédiaires et partenaires, en particulier sur les marchés historiques tels que le Royaume-Uni et l'Asie.

De récents changements ont donné lieu à l'opportunité de revenir à un nom que de nombreuses personnes associent encore à l'activité de FSSA et, dans de nombreux cas, utilisent encore aujourd'hui pour désigner l'équipe d'investissement. Le retour au nom de First State Investments permet à l'équipe d'investissement de reconnecter l'entreprise à ses racines en matière d'investissement, de s'appuyer sur un nom qui reste respecté et reconnu, et de fournir une plateforme plus solide pour restaurer et renforcer son positionnement sur le marché.

Bien que le nom et l'identité visuelle de la société soient amenés à changer, la façon dont l'entreprise est gérée, la philosophie en matière d'investissement ou son engagement envers les clients restent les mêmes. En tant que partenaires actionnaires dans l'entreprise, et avec le soutien total de First Sentier Group, l'équipe d'investissement est plus engagée que jamais à aider les clients à accéder aux opportunités offertes par la croissance de l'Asie et des marchés émergents. Par conséquent, une liste complète des changements de nom du Fonds est présentée ci-dessous :

Marque actuelle du Fonds	Nom du Fonds existant	Nom du Fonds proposé à compter de la Date d'entrée en vigueur
FSSA-branded Funds	FSSA Asian Equity Plus Fund	First State Asian Equity Plus Fund
	FSSA Asian Growth Fund	First State Asian Growth Fund
	FSSA Asia Pacific Equity Fund	First State Asia Pacific Equity Fund
	FSSA Asia Opportunities Fund	First State Asia Opportunities Fund
	FSSA China A Shares Fund	First State China A Shares Fund
	FSSA China Focus Fund	First State China Focus Fund
	FSSA China Growth Fund	First State China Growth Fund
	FSSA Global Emerging Markets Focus Fund	First State Global Emerging Markets Focus Fund
	FSSA Greater China Growth Fund	First State Greater China Growth Fund
	FSSA Hong Kong Growth Fund	First State Hong Kong Growth Fund
	FSSA Indian Subcontinent Fund	First State Indian Subcontinent Fund
	FSSA ASEAN All Cap Fund	First State ASEAN All Cap Fund
Stewart Investors-branded Funds	Stewart Investors Asia Pacific Leaders Fund	First State Asia Pacific Leaders Fund
	Stewart Investors Asia Pacific All Cap Fund	First State Asia Pacific All Cap Fund
	Stewart Investors Global Emerging Markets Leaders Fund	First State Global Emerging Markets Select Fund (vois ci-après à la section D ci-dessous)
	Stewart Investors Global Emerging Markets All Cap Fund	First State Global Emerging Markets All Cap Fund

D) Changement de nom de Stewart Investors Global Emerging Markets Leaders Fund, qui devient First State Global Emerging Markets Select Fund, et mise à jour de la politique d'investissement

À compter de la Date d'entrée en vigueur, le nom Stewart Investors Global Emerging Markets Leaders Fund sera remplacé par First State Global Emerging Markets Select Fund. Cela est dû à un changement dans la politique d'investissement du Fonds, qui passera d'un investissement dans des titres de participation ou des titres assimilés à des actions de sociétés à grande et moyenne capitalisations à un investissement dans des titres de participation ou des titres assimilés à des actions de sociétés à grande capitalisation uniquement. Ce changement n'aura aucune incidence sur les investissements existants détenus par le Fonds et aucun changement important ne sera apporté à la composition actuelle du portefeuille. L'indice de référence actuel du Fonds, à savoir l'indice MSCI Emerging Markets, demeurera

inchangé.

Les modifications proposées pour la politique d'investissement de ce Fonds sont énoncées à l'Annexe 3 du présent courrier.

E) Mise à jour de la divulgation de l'intensité carbone des entreprises de services publics pour le First Sentier Global Listed Infrastructure Fund

L'annexe au SFDR dans le Supplément du Fonds du First Sentier Global Listed Infrastructure Fund sera mise à jour afin de mieux décrire la caractéristique de ce Fonds en matière d'atténuation des changements climatiques. Ce changement clarifiera l'approche en matière de réduction des émissions de carbone adoptée par l'équipe d'investissement à l'égard du Fonds.

Les modifications proposées pour l'Annexe au SFDR de ce Fonds sont énoncées à l'Annexe 4 du présent courrier.

F) Mise à jour des informations sur le Prospectus concernant le Règlement de l'UE sur les indices de référence

Suite à un changement de réglementation, nous mettrons à jour les informations fournies dans le Prospectus pour indiquer que, sauf indication contraire dans le Supplément du Fonds concerné, chaque indice de référence utilisé par le Fonds sera soit fourni par un administrateur situé dans l'UE et autorisé ou enregistré en vertu du Règlement européen sur les indices de référence, soit approuvé par un administrateur situé en dehors de l'UE qui satisfait aux exigences équivalentes ou de reconnaissance du Règlement européen sur les indices de référence.

G) Autres mises à jour diverses, en matière d'amélioration, de clarification, administratives, réglementaires générales et cosmétiques du Prospectus.

1. Quelles en sont les conséquences ?

Concernant les modifications ci-dessus :

- sauf indication contraire ci-dessus, il n'y aura aucun autre changement dans le fonctionnement et/ou la manière dont les Fonds sont gérés ;
- sauf indication contraire ci-dessus, les modifications n'auront aucun autre effet sur les investisseurs existants dans les Fonds ; aucune modification ne sera apportée aux caractéristiques et au risque applicables aux Fonds ; et aucune modification ne sera apportée au niveau des frais ou des coûts liés à la gestion des Fonds ; et
- les changements n'auront aucune incidence qui pourrait porter préjudice de façon significative aux droits ou aux intérêts des investisseurs existants dans les Fonds.

2. À quelle date ces modifications prendront-elles effet ?

Sauf indication contraire ci-dessus, les modifications ci-dessus prendront effet le 24 novembre 2026 ou aux alentours de cette date.

3. Alternatives disponibles pour les investisseurs

Si vous n'êtes pas d'accord avec les changements énoncés au point A, S ou E, vous pouvez volontairement racheter/vendre vos Actions, ou convertir vos Actions (sans frais de conversion) en Actions d'un autre Fonds disponible de la Société n'importe quel Jour de négociation jusqu'à 10h00, heure d'Irlande (qui est l'heure limite de négociation) ou toute autre heure limite de négociation que les intermédiaires peuvent imposer le dernier Jour de négociation précédant la Date d'entrée en vigueur, qui devrait être fixée au 23 novembre 2026, conformément aux dispositions des documents d'offre (veuillez vous référer à la section du Prospectus intitulée « **ACHAT, VENTE ET CONVERSION D' ACTIONS – Rachat d' Actions** » (et, pour les investisseurs de Hong Kong, à la section du Supplément pour Hong Kong intitulée « **Procédures de demande, de rachat et de conversion d' Actions** ») pour en savoir plus). **À l'heure actuelle, aucuns frais de rachat ne sont prélevés lors du rachat d' Actions de la Société.** Pour les investisseurs de Hong Kong, le(s) Fonds dans le(s)quel(s) vos Actions sont converties doi(ven)t être autorisé(s) par la SFC pour être proposé(s) au public à Hong Kong***.

Veuillez noter que certains distributeurs secondaires, agents payeurs, banques partenaires ou intermédiaires peuvent facturer des frais de rachat, de conversion et/ou de transaction directement, à leur

discrétion.

Si vous ne prenez aucune mesure, vous continuerez d'être Actionnaire de la Société.

Si vous avez le moindre doute quant aux mesures à prendre, nous vous invitons à contacter un conseiller professionnel.

4. Où puis-je trouver plus d'informations ?

Nous publierons un Prospectus mis à jour (y compris les Suppléments des Fonds) afin de tenir compte des changements décrits dans le présent courrier.

En outre, à Hong Kong, le Supplément pour Hong Kong et le KFS (principaux faits énoncés) des Fonds autorisés par le SFC seront mis à jour en conséquence.

Le Prospectus mis à jour, les Suppléments, tout supplément de prospectus local concerné (y compris le Supplément pour Hong Kong et le KFS des Fonds autorisés par la SFC) seront disponibles le 24 novembre 2026 ou aux alentours de cette date, et sur notre site Web : www.firstsentierinvestors.com**.

En outre, les investisseurs de Hong Kong peuvent obtenir, sur simple demande et gratuitement, le Prospectus mis à jour, les Suppléments des Fonds autorisés par la SFC, le Supplément pour Hong Kong et le KFS des Fonds autorisés par la SFC auprès du bureau du Représentant à Hong Kong indiqué ci-dessous.

Pour toute question concernant le contenu du présent courrier, nous vous prions de contacter votre conseiller/consultant en placement ou votre conseiller de clientèle auprès du Gestionnaire d'investissement, de l'équipe du Service client du Groupe First Sentier ou de l'équipe du Service client Asie, dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous.

5. Comment puis-je contacter le Groupe First Sentier ?

Vous pouvez nous contacter si vous avez des questions concernant la présente lettre :

par téléphone : +353 1 434 5018
par courriel : firstsentier-irelandqueries@ntrs.com
par courrier : 2nd Floor, Block A, City East Plaza, Towlerton, Ballysimon,
Limerick, V94 X2N9, Irlande

Les Actionnaires de Hong Kong peuvent également contacter le Représentant à Hong Kong :

par téléphone : +852 2846 7566
par courriel : firstsentier-irelandqueries@ntrs.com
par courrier : Level 25, One Exchange Square, 8 Connaught Place, Central,
Hong Kong

Les Actionnaires de Singapour peuvent également contacter le représentant de la Société à Singapour :

par téléphone : +65 6580 1390
par courriel : infoSG@firstsentier.com
par courrier : First Sentier Investors (Singapore)
79 Robinson Road, #17-01, Singapour 068897

Informations à l'attention des Investisseurs belges :

Le Prospectus, accompagné des Suppléments, des Documents d'informations clés et/ou des Documents d'informations clés pour l'investisseur, des statuts et des rapports annuels et semestriels de la Société, ainsi que les prix d'émission, de rachat et d'échange, sont disponibles et peuvent être obtenus gratuitement auprès de : FE fundinfo (Luxembourg) S.à.r.l., 6 Boulevard des Lumières, Belvaux, 4369 Luxembourg

Informations à l'attention des Investisseurs allemands :

Pour les investisseurs allemands, FE fundinfo (Luxembourg) S.à.r.l., 6 Boulevard des lumières, Belvaux, 4369 Luxembourg est l'agent de services conformément à l'article 306a (1) du Code allemand des investissements (KAGB), et le Prospectus concerné ainsi que les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs-KIDs), le Certificat de

constitution, l'Acte constitutif et les Statuts, et les rapports annuels et semestriels, sont disponibles auprès de celui-ci gratuitement en version papier.

Informations à l'attention des Investisseurs suisses :

Le Prospectus, les Documents d'informations clés (DIC), les Statuts et les rapports annuels et semestriels de la Société peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant et agent payeur en Suisse, BNP Paribas, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich.

** Ce site Web n'a pas été examiné ni autorisé par la SFC.

*** L'autorisation de la SFC ne constitue pas une recommandation ni une validation des Fonds de la Société, ni une garantie des mérites commerciaux des Fonds ou de leur performance. Cela ne signifie pas que les Fonds conviennent à tous les investisseurs et ne constitue pas non plus une validation de leur compatibilité avec un investisseur particulier ou une catégorie d'investisseurs particulière.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Michael Morris

Administrateur
pour le compte de
First Sentier Investors Global Umbrella Fund plc

Annexe 1 – Comparaison des stratégies d'investissement et des informations ESG de FSSA et Stewart Investors

Comparaison des sections « Objectif d'investissement », « Objectif durable » et « Politique d'investissement » dans les Suppléments :

Stewart Investors	FSSA Investment Managers
Objectif d'investissement L'objectif d'investissement du Fonds est d'obtenir une appréciation du capital à long terme.	Objectif d'investissement L'objectif d'investissement du Fonds est d'obtenir une appréciation du capital à long terme.
Objectif durable L'objectif durable du Fonds est d'investir dans des sociétés qui contribuent au développement durable et en tirent parti, et qui obtiennent des résultats positifs sur le plan social et environnemental. Toutes les sociétés dans lesquelles le produit financier investit contribuent à l'amélioration du développement humain, tandis que nombre d'entre elles contribuent également à des résultats positifs en matière d'environnement.	<i>Sans objet.</i>
Politique d'investissement La stratégie d'investissement du Gestionnaire d'investissement est fondée sur le principe de la gestion saine (stewardship). Ce principe se rapporte à la capacité et à la volonté des propriétaires et des dirigeants de sociétés de prendre de bonnes décisions à long terme au nom des entreprises qu'ils dirigent, tout en conciliant efficacement les intérêts de l'ensemble des parties prenantes. Le Gestionnaire d'investissement adopte une approche ascendante² et qualitative pour trouver et investir dans des sociétés qui, selon lui, sont à la fois (a) de grande qualité et (b) contribuent au développement durable et en tirent parti. Pour déterminer si une société contribue au développement durable et en tire parti, le Gestionnaire d'investissement évaluera si les activités de la société ont des effets positifs sur le plan social ou environnemental (voir ci-dessous). Le Gestionnaire d'investissement a la ferme conviction que ces sociétés sont confrontées à moins de risques et qu'elles sont mieux placées pour dégager des rendements positifs à long terme, ajustés au risque³. Le Gestionnaire d'investissement estime que cette approche aidera à préserver le capital des clients sur des marchés volatils et en baisse, permettant ainsi une capitalisation régulière des rendements tout au long des cycles économiques. Le Gestionnaire d'investissement ne fixe pas de seuils quantitatifs pour intégrer des considérations de durabilité ou ESG, mais évalue plutôt les antécédents et le modèle d'affaires d'une société par rapport aux cadres de qualité et de durabilité suivants et émet des jugements qualitatifs. Évaluation de la qualité Le Gestionnaire d'investissement investit uniquement dans des sociétés qui ont été soumises à son processus d'évaluation de la qualité. Lorsqu'il évalue la qualité d'une société, le Gestionnaire d'investissement prend en compte trois dimensions : la gestion, la franchise et les données financières. 1. La qualité de la gestion comprendra, entre autres, les éléments suivants :	Politique d'investissement Le Gestionnaire d'investissement investit en gardant à l'esprit la préservation du capital, ce qui signifie qu'il définit le risque comme la perte d'argent du client, plutôt que l'écart par rapport à un indice de référence. La stratégie du Gestionnaire d'investissement consistant à se concentrer sur les sociétés de qualité au lieu d'investir en fonction d'un indice de référence peut donner lieu à des résultats médiocres sur les marchés très fortement axés sur la liquidité ou guidés par la dynamique et de bons résultats lorsque les marchés prennent en considération comme il se doit les sociétés possédant des équipes de direction compétentes, de perspectives de croissance à long terme solides et des bilans sains.

² En d'autres termes, il analyse des sociétés individuelles plutôt que des pays ou des secteurs.

³ En d'autres termes, les rendements des investissements prennent en compte le risque associé à leur réalisation.

Stewart Investors	FSSA Investment Managers
- la compétence et l'intégrité (par exemple, la preuve que les dirigeants de la société produisent des résultats conformes aux attentes du Gestionnaire d'investissement et agissent honnêtement dans leurs relations avec les actionnaires et les autres parties prenantes) ; - l'alignement avec toutes les parties prenantes (par exemple, la preuve que les dirigeants de la société prennent en compte et équilibrent les intérêts de toutes les parties prenantes, par exemple, les salariés ou les communautés locales avec les actionnaires, pour le bénéfice à long terme de tous) ; - les antécédents sur de longues périodes (par exemple, la manière dont les dirigeants de la société se sont comportés dans leurs fonctions actuelles et antérieures, y compris dans des circonstances difficiles) ; - la gestion saine et l'horizon temporel (par exemple, la preuve que les dirigeants de la société prennent des décisions en tenant compte des intérêts à long terme de la société, y compris sa réputation et sa résilience, plutôt que de se concentrer uniquement sur l'amélioration des gains à court terme). 2. La qualité de la franchise comprendra, entre autres, les éléments suivants : - des produits et des services nécessaires et responsables, ainsi que des pratiques commerciales (par exemple, des produits qui favorisent une utilisation plus efficace et plus durable des ressources) ; - un pouvoir de fixation des prix, des barrières à l'entrée (par exemple, une société qui fabrique un produit avec des caractéristiques uniques et difficiles à reproduire ou qui est essentiel pour ses clients) ; - des opportunités de croissance durable et rentable (par exemple, des produits qui tirent parti des tendances en faveur de la durabilité comme la décarbonisation, l'économie circulaire et les soins de santé abordables et accessibles) ; - un rendement du capital investi (par exemple, la capacité de la société à générer un rendement raisonnable de ses investissements pour le bénéfice à long terme de la société). 3. La qualité des données financières comprendra, entre autres, les éléments suivants : - des flux de trésorerie et des marges bénéficiaires stables (par exemple, une demande continue de produits et de services à des prix raisonnables pendant les périodes de ralentissement de l'économie et du marché) ; - le paiement approprié des impôts (par exemple, ne pas s'engager dans des stratégies agressives ou élaborées de minimisation fiscale) ; - des bilans solides (par exemple, une préférence pour la trésorerie nette ou un faible endettement) ; - une comptabilité prudente (par exemple, ne pas recourir à des pratiques comptables complexes qui masquent les performances financières sous-jacentes de la société ou qui sont utilisées à des fins non commerciales, comme la réduction des obligations fiscales ou l'enrichissement de la direction). L'évaluation de la qualité fait partie intégrante du processus d'investissement (c'est-à-dire qu'elle est réalisée pour chaque investissement). Cependant, elle ne fait pas partie du processus visant à confirmer qu'un investissement est un Investissement durable, lequel est décrit ci-dessous (sous « Évaluation de la durabilité »). Évaluation de la durabilité Le Gestionnaire d'investissement investira principalement (au moins 90 % de la Valeur nette d'inventaire) dans des sociétés qui, selon lui, contribuent au développement durable et en tirent parti. Le Gestionnaire d'investissement considère qu'une société contribuera au développement durable et en tirera parti si ses activités conduisent à des	

Stewart Investors	FSSA Investment Managers
résultats sociaux positifs (tels que définis ci-dessous) et/ou à des résultats environnementaux positifs (tels que définis ci-dessous). Pour déterminer si une société « contribue au développement durable et en tire parti », le Gestionnaire d'investissement examinera si : 1. il existe un lien direct⁴ ou favorable⁵ entre les activités de la société et la réalisation d'un résultat social ou environnemental positif ; 2. toute contribution à des résultats sociaux ou environnementaux positifs résulte de facteurs de revenus ou de croissance inhérents au modèle d'affaires de la société, d'initiatives stratégiques soutenues par la recherche et le développement ou par des dépenses d'investissement, ou de la solide culture de la société et son sens de la gestion saine, par exemple en matière d'équité et de diversité ; et 3. la société reconnaît les résultats sociaux ou environnementaux négatifs potentiels associés à ses produits ou à ses services et s'efforce de minimiser ces résultats, par exemple une société qui vend des produits alimentaires nutritifs abordables dans des emballages en plastique, mais qui étudie d'autres options d'emballage. Le Gestionnaire d'investissement documente et divulgue son évaluation et la cartographie des cadres des sociétés émettrices sur son site Internet : www.stewartinvestors.com/all/how-we-invest/our-approach/introducing-portfolio-explorer** La contribution est évaluée en fonction de deux cadres : social et environnemental. Ces deux cadres sont décrits ci-dessous et plus en détail à l'Annexe jointe à ce document. Résultats sociaux positifs Le Gestionnaire d'investissement évalue les résultats sociaux positifs en se référant aux piliers du développement humain ci-dessous. Stewart Investors a développé ces piliers du développement humain en se référant, entre autres, à l'Indice de développement humain des Nations Unies. • Santé et bien-être – accès à des aliments sûrs, abordables et nutritifs, des soins médicaux et des produits d'hygiène. • Infrastructures physiques – accès à une énergie, un logement, une eau et des services d'assainissement fiables, abordables et sûrs. • Bien-être économique – accès à un emploi sûr et productif, aux services financiers et aux nécessités matérielles. • Opportunités et autonomisation – accès à l'éducation et à la formation, aux technologies de l'information et de la communication, aux transports et à la logistique. Résultats environnementaux positifs	

⁴ Un lien direct existe lorsque les biens qu'une entité produit ou les services qu'elle fournit sont les principaux moyens d'obtenir un résultat social ou environnemental positif (par exemple, les fabricants ou les installateurs de panneaux solaires).

⁵ Un lien favorable existe si les biens produits par une société ou si les services qu'elle fournit permettent à d'autres sociétés de contribuer à la réalisation d'un résultat social ou environnemental positif (par exemple, les fabricants de composants essentiels utilisés comme intrants dans la fabrication de panneaux solaires).

Stewart Investors	FSSA Investment Managers
Le Gestionnaire d'investissement évalue les résultats environnementaux positifs en se référant aux solutions climatiques développées par Project Drawdown⁶, une organisation à but non lucratif qui a cartographié, mesuré et modélisé plus de 90 solutions différentes qui, à ses yeux, contribueront à atteindre le « drawdown », c'est-à-dire le moment où les émissions cesseront d'augmenter et commenceront à diminuer régulièrement. Vous trouverez ci-dessous une liste des catégories de solutions climatiques, ainsi que des exemples correspondants qui, selon le Gestionnaire d'investissement, conduisent à des résultats environnementaux positifs : • Système alimentaire — agriculture durable, production alimentaire et distribution de produits et de services. • Énergie — adoption d'énergie renouvelable et d'autres énergies propres, ainsi que de technologies connexes. • Économie et industries circulaires — amélioration de l'efficacité, réduction des déchets et nouveaux modèles d'affaires pour fermer les boucles de ressources dans les chaînes de valeur linéaires et les processus de production. • Développement humain — promotion des droits humains et de l'éducation qui favorisent la conservation de l'environnement et l'utilisation durable des ressources. • Transports — technologies de transport efficaces et augmentation des options de transport sans combustibles fossiles. • Bâtiments — produits et services qui réduisent l'empreinte environnementale de l'environnement bâti, y compris l'efficacité énergétique, l'électrification, l'amélioration de la conception et l'utilisation de matériaux alternatifs. • Eau — méthodes moins énergivores pour le traitement, le transport et le chauffage de l'eau. Conservation et restauration — soutien aux chaînes d'approvisionnement, aux opérations et aux impacts en fin de vie sans déforestation et avec régénération de l'environnement. Aucune pondération fixe n'est attribuée aux indicateurs de qualité, aux piliers du développement humain ou aux solutions climatiques dans le cadre des évaluations respectives de la qualité ou de la durabilité étant donné que la pertinence de chaque facteur varie d'une société à une autre en fonction du modèle d'affaires de la société concernée, de son secteur d'activité, et/ou de la zone géographique où elle mène ses activités et, dans certains cas, un facteur donné peut ne pas être important et ne pas être évalué dans son intégralité. Méthodes d'évaluation Pour réaliser les évaluations de la qualité et de la durabilité susmentionnées, le Gestionnaire d'investissement entreprend ses propres recherches par le biais de diverses méthodes, notamment des réunions avec les sociétés, des discussions d'équipe, l'examen des rapports des sociétés et des visites d'entreprises. Ces recherches sont complétées par des recherches effectuées par des fournisseurs de données tiers qui fournissent au Gestionnaire d'investissement les informations supplémentaires qu'il juge nécessaires pour étayer l'analyse.	

⁶ Toute référence à Project Drawdown vise à décrire les documents accessibles au public utilisés par Stewart Investors pour formuler son cadre d'analyse de la durabilité. Ceci n'est pas destiné à être, et ne doit pas être, interprété comme constituant ou impliquant que Project Drawdown a examiné ou autrement approuvé le cadre d'évaluation de la durabilité de Stewart Investors.

Stewart Investors	FSSA Investment Managers
En outre, le Gestionnaire d'investissement peut commander des recherches spécifiques à des experts tiers s'il estime que ces recherches sont nécessaires pour comprendre une question particulière liée aux évaluations de la qualité et de la durabilité, ainsi que la position d'une société par rapport à cette question. Le Gestionnaire d'investissement utilise également ces méthodes d'évaluation pour effectuer un suivi continu du portefeuille et examine chaque année le positionnement de chaque société émettrice par rapport aux cadres d'évaluation de la qualité et de la durabilité. Sauf indication spécifique (par exemple, le seuil de revenus pour les produits nocifs décrit ci-dessous), le Gestionnaire d'investissement n'utilise pas de seuils spécifiques ou de critères quantitatifs pour évaluer les sociétés. Engagement auprès des sociétés et vote L'engagement auprès des sociétés est un élément clé de l'approche du Gestionnaire d'investissement à chaque étape du cycle de vie de l'investissement (c'est-à-dire la sélection, la conservation et la réalisation des investissements). Il constitue un moyen par lequel le Gestionnaire d'investissement peut : • évaluer et contrôler la qualité d'une société et sa contribution au développement durable ; et • encourager les équipes de direction à traiter toutes les questions de durabilité ou d'ESG pertinentes pour leurs activités. Pour ce faire, le Gestionnaire d'investissement a des entretiens verbaux et écrits constructifs, non conflictuels et fondés sur des relations avec les représentants des sociétés dans lesquelles le produit financier investit. Le Gestionnaire d'investissement dispose également d'un programme de vote actif et vote sur toutes les questions lors de toutes les réunions de la société lorsqu'il est habilité à le faire. Position sur les produits et les services ou les pratiques préjudiciables et controversés L'approche ascendante du Gestionnaire d'investissement et ses cadres d'analyse de la qualité et de la durabilité sont conçus pour éviter que le Fonds n'investisse dans des sociétés directement impliquées dans des produits, des services ou des pratiques préjudiciables ou controversés. Bien que le Gestionnaire d'investissement ne cherche pas à investir dans des sociétés directement impliquées dans des produits, des services ou des pratiques nuisibles ou controversés, la réalité du fonctionnement d'une économie mondiale composée de grands groupes multinationaux est que, en de rares occasions, certaines sociétés qui contribuent au développement durable et en tirent parti peuvent également être indirectement exposées à de tels produits, services ou pratiques. Le Gestionnaire d'investissement s'attend à ce que ces sociétés ne constituent pas une part importante du portefeuille, par exemple pas plus de 10 % de la Valeur nette d'inventaire. L'exposition du Fonds à des produits, des services ou des pratiques nuisibles ou controversés fait l'objet d'un suivi au moins trimestriel. Si le Fonds détient un investissement dans une société dont plus de 5 % des revenus proviennent d'un produit ou d'un service nuisible ou controversé, le Gestionnaire d'investissement en informera les investisseurs sur son site Internet et leur indiquera les raisons pour lesquelles il a décidé de maintenir cette participation. Le Gestionnaire d'investissement peut conserver ces participations (à condition qu'elles continuent de satisfaire aux évaluations de la qualité et de la durabilité) :	

Stewart Investors	FSSA Investment Managers
• si une société met fin à une ancienne activité commerciale (auquel cas des discussions avec la société seront engagées afin de l'encourager à cesser l'activité commerciale concernée) ; ou • lorsque la société n'augmente pas ses dépenses d'investissement en rapport avec l'activité, ou si une société n'est qu'indirectement exposée à des produits ou des services nocifs ou controversés, par exemple, une société fabriquant des produits de sécurité pour un large éventail d'industries peut également avoir des clients dans les industries des combustibles fossiles ou de la défense. Dans d'autres domaines où les pratiques préjudiciables ou controversées ne sont pas imputables aux revenus (par exemple, les problèmes liés aux employés ou à la chaîne d'approvisionnement), le Gestionnaire d'investissement utilise des analyses internes et des recherches effectuées par des fournisseurs externes pour contrôler et évaluer les sociétés. En cas d'exposition importante à des pratiques nocives, le Gestionnaire d'investissement : réexaminera les recherches et la proposition d'investissement concernant la société, en notant la réponse lorsqu'il estime qu'elle est appropriée ; et prendra contact avec la société s'il a besoin d'informations supplémentaires ou s'il souhaite encourager une amélioration des pratiques et une résolution appropriée des problèmes. Lorsque l'échange n'a pas abouti (par exemple, la société a indiqué (ou le Gestionnaire d'investissement estime) que la société n'a pas l'intention d'adopter des pratiques améliorées ou qu'elle a adopté une réponse au problème jugée insuffisante par le Gestionnaire d'investissement) ou lorsque les activités préjudiciables font partie d'un modèle de comportement qui soulève des inquiétudes quant à la qualité et à l'intégrité de la gestion de la société, le Gestionnaire d'investissement n'investira pas ou mettra fin à la position des Fonds dans la société d'une manière ordonnée en tenant compte du meilleur intérêt des investisseurs (le cas échéant). La déclaration de position du Gestionnaire d'investissement sur les produits, les services ou les pratiques préjudiciables et controversés est disponible sur le site Internet du Gestionnaire d'investissement : https://www.stewartinvestors.com/all/insights/our-position-on-harmful-and-controversial-products-and-services.html.**	

Comparaison des informations ESG figurant à l'Annexe au SFDR :

Stewart Investors	FSSA Investment Managers
Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ? Cadres de durabilité Le Gestionnaire d'investissement cherche à identifier et investir dans des entreprises qui, selon lui, ont des perspectives de rendement financier positif à long terme et contribuent au développement durable et en tirent parti. Le Gestionnaire d'investissement considère qu'une société contribue au développement durable et en tire parti si ses activités conduisent à des résultats sociaux positifs (tels que définis ci-dessous) et peuvent également contribuer à des résultats environnementaux positifs (tels que définis ci-dessous).	Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ? Indicateurs environnementaux Exposition aux combustibles fossiles : nombre de sociétés ayant une exposition matérielle au charbon thermique définie comme des revenus provenant de l'extraction de charbon thermique supérieurs à 10 % surveillés sur une moyenne glissante rétrospective sur trois ans. Indicateurs sociaux :

Stewart Investors	FSSA Investment Managers
La contribution des investissements des Fonds aux résultats sociaux et environnementaux est évaluée en fonction de deux indicateurs du cadre : les piliers du développement humain de Stewart Investors et les solutions climatiques de Project Drawdown. Pour déterminer si une société « contribue au développement durable et en tire parti », Stewart Investors examinera si : - il existe un lien direct ou favorable entre les activités de la société et la réalisation d'un résultat social ou environnemental positif ; - la société peut tirer parti de toute contribution à des résultats sociaux ou environnementaux positifs résultant de facteurs de revenus ou de croissance inhérents au modèle d'affaires de la société, d'initiatives stratégiques soutenues par la recherche et le développement ou par des dépenses d'investissement, ou de la solide culture de la société, par exemple en matière d'équité et de diversité ; et - la société reconnaît les résultats sociaux ou environnementaux négatifs potentiels associés à ses produits ou à ses services et s'efforce de minimiser ces résultats (par exemple une société qui vend des produits alimentaires nutritifs abordables dans des emballages en plastique, mais qui étudie d'autres options d'emballage). Résultats sociaux positifs Le gestionnaire d'investissement n'investira dans une société que si Stewart Investors pense que ses activités mènent à un résultat social positif. Le Gestionnaire d'investissement évalue les résultats sociaux positifs en se référant aux piliers du développement humain ci-dessous. Stewart Investors a développé ces piliers du développement humain en se référant, entre autres, à l'Indice de développement humain des Nations Unies. Santé et bien-être – accès à des aliments sûrs, abordables et nutritifs, des soins médicaux et des produits d'hygiène. Infrastructures physiques – accès à une énergie, un logement, une eau et des services d'assainissement fiables, abordables et sûrs. Bien-être économique – accès à un emploi sûr et productif, aux services financiers et aux nécessités matérielles. Opportunités et autonomisation – accès à l'éducation et à la formation, aux technologies de l'information et de la communication, aux transports et à la logistique. Résultats environnementaux positifs Le Gestionnaire d'investissement évalue les résultats environnementaux positifs en se référant aux solutions climatiques développées par Project Drawdown⁸, une organisation à but non lucratif qui a	Santé et sécurité des personnes : Nombre de sociétés produisant du tabac. La tolérance en matière de chiffre d'affaires est de 0 %. Incidences sociales négatives : nombre d'entreprises qui opèrent principalement dans l'industrie des jeux d'argent, définis comme des revenus provenant des jeux d'argent supérieurs à 10 % surveillés annuellement. Nombre de sociétés impliquées dans la production ou la distribution de pornographie ou de divertissement pour adultes. La tolérance en matière de chiffre d'affaires est de 0 %. L'exposition est surveillée par la suite et vérifiée annuellement. Droits humains : nombre de sociétés impliquées dans la production ou le développement d'armes à sous-munitions, de mines antipersonnel, d'armes légères, d'armes biologiques, d'armes chimiques ou de munitions à l'uranium appauvri et au phosphore blanc. La tolérance en matière de chiffre d'affaires est de 0 %.

Stewart Investors	FSSA Investment Managers
cartographié, mesuré et modélisé plus de 90 solutions différentes qui, à ses yeux, contribueront à atteindre le « drawdown », c'est-à-dire le moment où les émissions cesseront d'augmenter et commenceront à diminuer régulièrement. Vous trouverez ci-dessous une liste des solutions climatiques, ainsi que des exemples correspondants qui, selon le Gestionnaire d'investissement, conduisent à des résultats environnementaux positifs : 1. Système alimentaire : agriculture durable, production alimentaire et distribution de produits et de services alimentaires 2. Énergie : adoption d'énergie renouvelable et d'autres énergies propres, ainsi que de technologies connexes 3. Économie et industries circulaires : amélioration de l'efficacité, réduction des déchets et nouveaux modèles d'affaires pour fermer les boucles de ressources dans les chaînes de valeur linéaires et les processus de production 4. Développement humain : promotion des droits humains et de l'éducation qui favorisent la conservation de l'environnement et l'utilisation durable des ressources 5. Transports : technologies de transport efficaces et augmentation des options de transport sans combustibles fossiles 6. Bâtiments : produits et services qui réduisent l'empreinte environnementale de l'environnement bâti, y compris l'efficacité énergétique, l'électrification, l'amélioration de la conception et l'utilisation de matériaux alternatifs 7. Eau : méthodes moins énergivores pour le traitement, le transport et le chauffage de l'eau 8. Conservation et restauration : soutien aux chaînes d'approvisionnement, aux opérations et aux impacts en fin de vie sans déforestation et avec régénération de l'environnement Toutes les entreprises ne correspondront pas nécessairement à une solution environnementale. Aucune pondération fixe n'est attribuée aux indicateurs de qualité, aux piliers du développement humain ou aux solutions climatiques dans le cadre des évaluations respectives de la qualité ou de la durabilité étant donné que la pertinence de chaque facteur varie d'une société à une autre en fonction du modèle d'affaires de la société concernée, de son secteur d'activité, et/ou de la zone géographique où elle mène ses activités et, dans certains cas, un facteur donné peut ne pas être important et ne pas être évalué dans son intégralité. De plus amples informations sur les contributions des sociétés émettrices au développement durable sont disponibles sur le site Web du Gestionnaire d'investissement et via l'outil Portfolio Explorer.	
<i>Dans quelle mesure les investissements durables ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?</i> Le Fonds investit uniquement dans des sociétés qui contribuent au développement durable et en tirent parti, et qui obtiennent des résultats positifs sur le plan social et environnemental. Toutes les sociétés	<i>Dans quelle mesure les investissements durables ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?</i> <i>Non applicable</i>

Stewart Investors	FSSA Investment Managers
émettrices contribuent à l'amélioration du développement humain, et peuvent également contribuer à des résultats positifs en matière d'environnement. L'exposition du Fonds à des produits, des services ou des pratiques nuisibles ou controversés fait l'objet d'un suivi au moins trimestriel. Pour les produits et services nuisibles qui génèrent des revenus, le Gestionnaire d'investissement applique un seuil de chiffre d'affaires de 5 %. Dans d'autres domaines où les activités préjudiciables ou controversées ne sont pas imputables aux revenus (par exemple, les problèmes liés aux employés ou à la chaîne d'approvisionnement), le Gestionnaire d'investissement utilise des analyses internes et des recherches effectuées par des fournisseurs externes pour contrôler et évaluer les sociétés. En cas d'exposition importante à des activités nocives, le Gestionnaire d'investissement : - réexaminera les recherches et la proposition d'investissement concernant la société, en notant la réponse lorsqu'il estime qu'elle est appropriée ; - prendra contact avec la société s'il a besoin d'informations supplémentaires ou s'il souhaite encourager une amélioration des pratiques et une résolution appropriée des problèmes ; - mettra fin à la position du Fonds dans la société si la démarche d'engagement a échoué ou si une partie de la conduite de l'entreprise soulève des préoccupations quant à la qualité et à l'intégrité de sa direction. Les éventuels investissements détenus dans une société exposée de manière significative à des produits et services nocifs sont indiqués sur le site Internet de Stewart Investors et accompagnés des motifs justifiant du caractère exceptionnel de l'investissement et son maintien au sein du portefeuille. Des exceptions peuvent se produire si une société met fin à une ancienne activité commerciale (auquel cas des discussions avec la société seront engagées afin de l'encourager à cesser l'activité commerciale concernée), si la société n'augmente pas ses dépenses d'investissement, ou si une société n'est qu'indirectement exposée à des industries ou activités nuisibles, par exemple, une société fabriquant des produits de sécurité pour un large éventail d'industries peut également avoir des clients dans les industries des combustibles fossiles ou de la défense. La position du Gestionnaire d'investissement concernant les produits et services nocifs et controversés et les exclusions d'investissement sont disponibles sur le site Internet de Stewart Investors.	
Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? OUI Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, pertinents pour chaque société dans laquelle le Fonds a investi, sont prises en compte par le biais des recherches ascendantes du Gestionnaire d'investissement, de l'engagement auprès de la société, du respect de sa déclaration de position concernant les produits et services nocifs et controversés, des politiques d'exclusion à l'échelle du Groupe et des fournisseurs de données de recherche tiers. Le Gestionnaire d'investissement rencontre les entreprises, entretient des contacts réguliers avec elles, et évalue en permanence leurs références et leur qualité en matière de durabilité. Si le Gestionnaire	Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? OUI Le Fonds tient compte des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité en faisant évaluer par le Gestionnaire d'investissement chaque société, via son processus d'investissement et en prenant en considération les principaux indicateurs d'impact négatifs énoncés dans les normes techniques réglementaires du SFDR qu'il estime pertinents pour la société. Le Gestionnaire d'investissement utilise des données externes⁷, lorsqu'elles sont disponibles, et peut s'appuyer sur des

⁷ Telles que celles fournies par ISS et Sustainalytics. Pour plus d'informations sur nos sources, veuillez consulter notre site Web : www.firstsentier.com

Stewart Investors	FSSA Investment Managers
d'investissement identifie des changements dans le positionnement d'une société en matière de qualité ou de durabilité par le biais d'une réunion, du processus de surveillance continue ou de l'examen des rapports annuels, il réexaminera la proposition d'investissement. Le portefeuille du Fonds est évalué en permanence par des prestataires de services externes, concernant notamment le suivi des controverses, l'implication dans les produits, l'empreinte carbone et d'autres indicateurs d'impact, ainsi que les manquements aux normes sociales. Ces informations sont intégrées dans l'analyse des sociétés, les discussions d'équipe et le programme d'engagement du Gestionnaire d'investissement.	informations provenant directement de l'entreprise ou sur ses propres recherches et connaissances de l'industrie concernée pour évaluer ces principales incidences négatives. Lorsque des incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont identifiées, le Gestionnaire d'investissement engage un dialogue avec la société conformément aux engagements pris en vertu de la Politique et des principes d'investissement responsable et de gestion saine de son groupe. Le rapport annuel de la Société comprendra des informations sur la façon dont le Fonds a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité pour l'exercice financier concerné.
Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ? La stratégie d'investissement du Gestionnaire d'investissement est fondée sur le principe de la gestion saine (stewardship). Ce principe se rapporte à la capacité et à la volonté des propriétaires et des dirigeants de sociétés de prendre de bonnes décisions à long terme au nom des entreprises qu'ils dirigent, tout en conciliant efficacement et de façon éthique les intérêts de l'ensemble des parties prenantes. Le Gestionnaire d'investissement adopte une approche ascendante (c'est-à-dire une analyse des entreprises individuelles plutôt que des pays ou des secteurs) et qualitative pour trouver et investir dans des entreprises qui, selon lui, sont à la fois (a) de bonne qualité et (b) contribuent au développement durable et en tirent parti, en partant du principe que ses activités facilitent ou encouragent l'obtention de résultats sociaux ou environnementaux positifs. Le Gestionnaire d'investissement a la ferme conviction que ces sociétés sont confrontées à moins de risques et qu'elles sont mieux placées pour dégager des rendements positifs à long terme, ajustés au risque (c'est-à-dire des rendements sur investissements qui tiennent compte du risque associé pris en les réalisant). Le Gestionnaire d'investissement estime que cette approche aidera à préserver le capital des clients sur des marchés volatils et en baisse, permettant ainsi une capitalisation régulière des rendements tout au long des cycles économiques. Le Gestionnaire d'investissement ne fixe pas de seuils quantitatifs pour intégrer des considérations de durabilité ou ESG, mais évalue plutôt les antécédents et le modèle d'affaires d'une société par rapport aux cadres de qualité et de durabilité et émet des jugements qualitatifs. La stratégie d'investissement se concentre exclusivement sur : les sociétés qui contribuent au développement durable et en bénéficient ; une approche ascendante fondamentale, axée sur la recherche de la sélection et de l'analyse continue des investissements ; la qualité et la durabilité de chaque société ; la bonne gestion de l'entreprise et une gouvernance saine et un horizon d'investissement à long terme. Enfin, elle promeut la pratique visant à s'engager pour la résolution des préoccupations et problèmes de durabilité.	Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ? Les sociétés détenues par le Fonds font l'objet d'une surveillance continue reposant sur la politique d'exclusion du Gestionnaire d'investissement, le contrôle du respect des seuils et des recherches ascendantes menées par le Gestionnaire d'investissement/les analystes, et complétée par des informations provenant de fournisseurs de données externes. La politique d'exclusion et les limites de seuil sont décrites dans la section suivante concernant les éléments contraignants du Fonds. La recherche ascendante consiste en une recherche fondamentale et une analyse basée sur des rencontres directes avec les entreprises et qui intègre des évaluations des risques ESG pour déterminer la qualité de chaque entreprise dans laquelle le Gestionnaire d'investissement investit. Le Gestionnaire de investissements estime que la pertinence de questions et de facteurs spécifiques liés aux ESG diffère d'une entreprise à l'autre et, en tant que tel, il ne suit pas une approche de type liste de contrôle pour évaluer les sociétés émettrices par rapport à un ensemble défini de critères ESG en dehors des seuils de tolérance en matière de chiffre d'affaires décrits ci-dessus
Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ? Le Gestionnaire d'investissement évalue chaque entreprise dans laquelle qu'il envisage d'investir en fonction de sa contribution au développement durable, et n'investira que dans des entreprises qui contribuent positivement au développement durable. Le Gestionnaire d'investissement ne fixe pas de	Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ? Exposition au charbon : Le Fonds n'investit pas dans des sociétés dont l'exposition à l'extraction du charbon thermique est importante lorsqu'il

Stewart Investors	FSSA Investment Managers
seuils quantitatifs dans ces domaines, mais cherche plutôt des preuves fondées sur les antécédents de l'entreprise, son modèle d'affaires et en référence à des cadres crédibles de développement durable.	s'agit d'une dimension essentielle de l'activité de la société émettrice. L'importance relative est définie comme des entreprises dont plus de 10 % du chiffre d'affaires proviennent du charbon thermique. Les investissements initiaux ne seront pas réalisés dans des entreprises dont le chiffre d'affaires provenant du charbon thermique dépasse les 10 %. Si des réévaluations ultérieures d'un investissement existant identifient un chiffre d'affaires issu du charbon thermique supérieur à 10 % sur une moyenne glissante rétrospective sur trois ans, des échanges seront engagés avec ces sociétés, mais le Fonds n'est pas obligé de vendre les actions concernées et peut acheter d'autres actions (par exemple, afin de maintenir un niveau constant d'exposition à ces actions dans le portefeuille). L'exposition au charbon est vérifiée annuellement par le Gestionnaire d'investissement. Jeux d'argent : le Fonds n'investit pas dans des entreprises dont l'activité principale, au moment de l'achat initial, est basé sur les jeux d'argent. Les investissements initiaux ne seront pas réalisés dans des entreprises dont le chiffre d'affaires provenant des jeux d'argent dépasse les 10 %. Cela s'applique aux entreprises qui possèdent ou exploitent des installations de jeu et à celles qui produisent des produits de jeu ou fournissent des services de soutien à l'industrie des jeux d'argent. Si des réévaluations ultérieures d'un investissement existant identifient un chiffre d'affaires issu des jeux d'argent supérieur à 10 % sur une moyenne glissante rétrospective sur trois ans, des échanges seront engagés avec ces sociétés, mais le Fonds n'est pas obligé de vendre les actions concernées et peut acheter d'autres actions (par exemple, afin de maintenir un niveau constant d'exposition à ces actions dans le portefeuille). L'exposition aux jeux d'argent est vérifiée annuellement par le Gestionnaire d'investissement. Pornographie : le Fonds n'investit pas dans des entreprises participant, au moment de l'achat initial, à la production ou à la distribution de pornographie ou de divertissements pour adultes, avec un seuil de chiffre d'affaires effectif de 0 %. Ceci s'applique aux entreprises impliquées dans la production ou la distribution, ou qui possèdent des catégories de produits de contenu pornographique ou de divertissement pour adultes. Les sociétés existantes détenues par le Fonds font l'objet d'une sélection initiale, et l'exposition est vérifiée annuellement par la suite par le Gestionnaire d'investissement. Si une analyse ultérieure du Gestionnaire de investissements révèle une exposition du chiffre d'affaires contraire à ce principe, une vente ordonnée de ces investissements sera initiée dans un délai raisonnable. Tabac : le Fonds n'investit pas dans des entreprises qui, au moment de l'achat, produisent des cigarettes traditionnelles et d'autres produits du tabac (y compris les cigares et le tabac à chiquer, les produits de

Stewart Investors	FSSA Investment Managers
	vapotage et les cigarettes électroniques), avec un seuil de chiffre d'affaires effectif de 0 % provenant de la production. Cela s'applique aux entreprises qui détiennent une participation de plus de 50 % dans des entités qui tirent des revenus directement de la fabrication de produits du tabac. Les entreprises sont sélectionnées initialement et font l'objet d'un suivi tout au long de l'année par le Gestionnaire d'investissement. Si une analyse ultérieure du Gestionnaire de investissements révèle une exposition du chiffre d'affaires contraire à ce principe, une vente ordonnée de ces investissements sera initiée dans un délai raisonnable. Armes controversées : le Fonds n'investit pas dans des sociétés impliquées, au moment de l'achat initial, dans la production ou le développement d'armes à sous-munitions, de mines antipersonnel, d'armes légères, d'armes biologiques, d'armes chimiques ou de munitions à l'uranium appauvri ou au phosphore blanc, et d'armes nucléaires. Cela s'applique à toutes les entreprises qui fabriquent des armes controversées et aux entités qui possèdent plus de 50 % de fabricants d'armes controversées, avec un seuil de chiffre d'affaires effectif de 0 %. Les entreprises sont sélectionnées initialement et font l'objet d'un suivi tout au long de l'année par le Gestionnaire d'investissement. Si une analyse ultérieure du Gestionnaire de investissements révèle une exposition du chiffre d'affaires contraire à ce principe, une vente ordonnée de ces investissements sera initiée dans un délai raisonnable.
Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ? Non applicable	Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ? Le Fonds n'a pas de taux minimal d'engagement venant réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de la stratégie d'investissement du Fonds.
Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés émettrices ? Le Gestionnaire d'investissement conduit une analyse des pratiques de gouvernance d'entreprise, à la fois au niveau du conseil d'administration et dans l'exécution opérationnelle, qui fait partie intégrante de la philosophie, de la stratégie et du processus d'investissement, du moment où les idées sont recherchées et créées au moment où la taille des positions est définie et l'engagement décidé. Cette analyse cherche à déterminer si les synergies entre la culture d'entreprise, la structure de propriété et les incitations permettent de créer une approche de la gouvernance qui trouve un équilibre entre les intérêts de toutes les parties prenantes : les employés, l'environnement, les fournisseurs, les communautés locales, les clients et les actionnaires.	Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés émettrices ? Le Gestionnaire d'investissement évalue et surveille les risques ESG pertinents des sociétés émettrices, y compris les risques en matière de gouvernance d'entreprise, les pratiques et les problèmes décrits dans sa Politique et d'investissement responsable et de gestion saine, disponible ici. Le Gestionnaire d'investissement adopte une évaluation fondée sur des principes en matière de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise, qui est guidée par quatre piliers de gouvernance : Responsabilité, Indépendance, Transparence et Gestion saine. Chaque pilier est décrit dans les Principes d'investissement responsable et de

Stewart Investors	FSSA Investment Managers
Parmi les facteurs pris en compte, citons l'indépendance et la diversité du Conseil d'administration, les structures de rémunération, les taux de rotation du personnel, l'ancienneté de la direction, les modalités convenues avec les fournisseurs telles que les délais de paiement, les politiques et pratiques d'allocation du capital, les politiques et pratiques fiscales, et la capacité des entreprises à conserver leur permis social d'opérer grâce à un comportement approprié. Parallèlement à la recherche documentaire, des conversations et des réunions ont lieu avec les propriétaires, les dirigeants et les administrateurs indépendants des entreprises afin de se faire une idée des pratiques de gouvernance des sociétés émettrices. Des recherches sur mesure et indépendantes sont menées sur les sujets liés à la durabilité, des produits chimiques dangereux dans la production de peinture aux minerais provenant de zones de conflit au sein des chaînes d'approvisionnement des produits électroniques afin de vérifier si les entreprises sont à la hauteur de leurs responsabilités sociales et environnementales. L'analyse effectuée par des fournisseurs de données tiers est utilisée pour évaluer et contrôler si les sociétés émettrices se conforment aux bonnes pratiques de gouvernance, aux normes mondiales et aux politiques relatives aux controverses, ainsi que pour déterminer si les entreprises répondent aux attentes en matière de gouvernance.	gestion saine adoptés par le groupe du Gestionnaire d'investissement et est harmonisé avec l'approche plus large en matière de gestion saine adoptée par le Gestionnaire d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement applique une approche systématique et transparente fondée sur des règles pour évaluer les bonnes pratiques en matière de gouvernance. Ces considérations et évaluations de la bonne gouvernance peuvent inclure, par exemple, la prise en compte d'indicateurs tels que le profil de propriété, la structure du conseil d'administration, l'indépendance du conseil d'administration et la rémunération du personnel. Lorsqu'un événement de transmission au niveau supérieur ou un déclencheur de prise de contact se produit et que le Gestionnaire d'investissement est en mesure de dialoguer avec la direction et le conseil d'administration d'une société, le Gestionnaire d'investissement s'efforcera de dialoguer avec cette société en vue de préciser les attentes ou préférences en matière d'amélioration des pratiques de gouvernance d'entreprise de la société.
Quelle est l'allocation des actifs et la part minimale d'investissements durables ? Le Fonds investit principalement (au moins 90 % de sa Valeur nette d'inventaire) dans des sociétés qui sont positionnées pour contribuer au développement durable et en tirer parti.	Quelle est l'allocation des actifs et la part minimale d'investissements durables ? Le Fonds investit principalement (normalement au moins 90 % de sa Valeur nette d'inventaire) dans des sociétés qui sont alignées sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds, et le Fonds peut également généralement investir jusqu'à 10 % de ses actifs en liquidités et quasi-liquidités.

Annexe 2 – Informations ESG mises à jour applicables aux FSSA-branded Funds et aux Stewart Investors-branded Funds

Les sections correspondantes de l'« **Annexe au SFDR** » des **FSSA-branded Funds** seront mises à jour comme suit, et les sections correspondantes de l'« **Annexe au SFDR** » des **Stewart Investors-branded Funds** sont remplacées par les informations à fournir (telles que modifiées) ci-dessous. Le nouveau texte est affiché en rouge/gras et le texte supprimé est barré.

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

La caractéristique environnementale promue par le Fonds est l'atténuation du changement climatique, par l'exclusion des entreprises ayant des activités de production matérielles liées à l'extraction du ~~et au traitement~~ charbon thermique.

Les caractéristiques sociales promues par le Fonds sont le renforcement de la santé et des droits humains, par l'exclusion de certaines entreprises ayant des activités liées au tabac, aux armes controversées et aux jeux d'argent.

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Exposition au charbon : le Fonds n'investit pas dans des sociétés dont, au moment de l'achat initial, l'exposition à l'extraction ~~et au traitement~~ du charbon thermique est importante lorsqu'il s'agit d'une dimension essentielle de son activité. L'importance relative est définie comme des entreprises dont plus de 10 % du chiffre d'affaires proviennent du charbon thermique. Les investissements initiaux ne seront pas réalisés dans des entreprises dont le chiffre d'affaires provenant du charbon thermique dépasse les 10 %. Si des réévaluations ultérieures d'un investissement existant identifient un chiffre d'affaires issu du charbon thermique supérieur à 10 % sur une moyenne glissante rétrospective sur trois ans, des échanges seront engagés avec ces sociétés, mais le Fonds n'est pas obligé de vendre les actions concernées et peut acheter d'autres actions (par exemple, afin de maintenir un niveau constant d'exposition à ces actions dans le portefeuille). L'exposition au charbon est vérifiée annuellement par le Gestionnaire d'investissement.

Jeux d'argent : le Fonds n'investit pas dans des entreprises dont l'activité principale, au moment de l'achat initial, est basé sur les jeux d'argent. Les investissements initiaux ne seront pas réalisés dans des entreprises dont le chiffre d'affaires provenant des jeux d'argent dépasse les 10 %. Cela s'applique aux entreprises qui possèdent ou exploitent des installations de jeu et à celles qui produisent des produits de jeu ou fournissent des services de soutien à l'industrie des jeux d'argent. Si des réévaluations ultérieures d'un investissement existant identifient un chiffre d'affaires issu des jeux d'argent supérieur à 10 % sur une moyenne glissante rétrospective sur trois ans, des échanges seront engagés avec ces sociétés, mais le Fonds n'est pas obligé de vendre les actions concernées et peut acheter d'autres actions (par exemple, afin de maintenir un niveau constant d'exposition à ces actions dans le portefeuille). L'exposition aux jeux d'argent est vérifiée annuellement par le Gestionnaire d'investissement.

Pornographie : le Fonds n'investit pas dans des entreprises participant, au moment de l'achat initial, à la production ou ~~et~~ à la distribution de pornographie ou de divertissements pour adultes, avec un seuil de chiffre d'affaires effectif de 0 %. Ceci s'applique aux entreprises impliquées dans la production ou la distribution, ou qui possèdent des catégories de produits de contenu pornographique ou de divertissement pour adultes. Les sociétés existantes détenues par le Fonds font l'objet d'une sélection initiale, et l'exposition est vérifiée annuellement par la suite par le Gestionnaire d'investissement. Si une analyse ultérieure du Gestionnaire de investissements révèle une exposition du chiffre d'affaires contraire à ce principe, une vente ordonnée de ces investissements sera initiée dans un délai raisonnable.

Tabac : le Fonds n'investit pas dans des entreprises qui, au moment de l'achat, produisent des cigarettes traditionnelles et d'autres produits du tabac (y compris les cigares et le tabac à chiquer, **les produits de vapotage et les cigarettes électroniques**), avec un seuil de chiffre d'affaires effectif de 0 % provenant de la production. Cela s'applique aux entreprises qui détiennent une participation de plus de 50 % dans des entités qui tirent des revenus directement de la fabrication de produits du tabac. Les entreprises sont sélectionnées initialement et font l'objet d'un suivi tout au long de l'année par le Gestionnaire d'investissement. Si une analyse ultérieure du Gestionnaire de investissements révèle une exposition du chiffre d'affaires contraire à ce principe, une vente ordonnée de ces investissements sera initiée dans un délai raisonnable.

Armes controversées : le Fonds n'investit pas dans des sociétés impliquées, au moment de l'achat initial, dans la production ou le développement d'armes à sous-munitions, de mines antipersonnel, d'armes légères, d'armes biologiques, d'armes chimiques ou de munitions à l'uranium appauvri ou au phosphore blanc, et d'armes nucléaires ~~produites en soutien aux programmes d'armes nucléaires d'États non dotés d'armes nucléaires et non signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires~~. Cela s'applique à toutes les entreprises qui fabriquent des armes controversées et aux entités qui possèdent plus de 50 % de fabricants d'armes controversées, avec un seuil de chiffre d'affaires effectif de 0 %. Les entreprises sont sélectionnées initialement et font l'objet d'un suivi tout au long de l'année par le Gestionnaire d'investissement. Si une analyse ultérieure du Gestionnaire de investissements révèle une exposition du chiffre d'affaires contraire à ce principe, une vente ordonnée de ces investissements sera initiée dans un délai raisonnable.

Annexe 3 – Modifications apportés à la Politique d'investissement du Stewart Investors Global Emerging Markets Leaders Fund (renommé « First State Global Emerging Markets Select Fund »).

Les deux premiers paragraphes de la section « **Politique d'investissement** » du Supplément du Fonds seront mis à jour comme suit. Le nouveau texte est affiché en rouge/gras et le texte supprimé est barré :

Le Fonds investit principalement (au moins 70 % de sa Valeur nette d'inventaire) dans des titres de participation ou des titres assimilés à des actions de sociétés à grande ~~et moyenne~~ capitalisation des marchés émergents, y compris de sociétés cotées sur des marchés développés exerçant la majeure partie de leurs activités dans des Pays à marché émergent. Ces titres seront principalement cotés, négociés ou échangés sur des Marchés réglementés de l'EEE, du Royaume-Uni, du Brésil, de Colombie, de Chine, d'Égypte, de Hong Kong, d'Inde, d'Indonésie, d'Israël, de Corée, de Malaisie, du Mexique, du Pérou, des Philippines, de Singapour, d'Afrique du Sud, du Sri Lanka, de Taiwan, de Thaïlande, de Turquie et des États-Unis d'Amérique.

Dans le cadre de cette politique, les titres à grande ~~et moyenne~~ capitalisation désignent actuellement les sociétés dont la capitalisation boursière minimale atteint ~~43 milliards USD et une marge libre minimum de 500 millions USD~~ à la date d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement peut réviser cette définition s'il le juge approprié.

Annexe 4 – Mise à jour de la Stratégie ESG du First Sentier Global Listed Infrastructure Fund

Les sections suivantes de l'« **Annexe au SFDR** » du Fonds sont mises à jour comme suit. Le nouveau texte est affiché en rouge/gras et le texte supprimé est barré :

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

La caractéristique environnementale promue par le Fonds est l'atténuation des changements climatiques, à savoir une réduction de l'intensité carbone (mesurée en émissions de carbone par MWh) pour toute entreprise de services publics possédant des actifs matériels de production ~~d'électricité~~ generation assets.

Les caractéristiques sociales promues par le Fonds sont la protection des droits du travail et la mise en place d'environnements de travail sûrs et sécurisés pour tous les travailleurs.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Critères environnementaux : Pour les entreprises de services publics disposant d'actifs matériels de production ~~d'énergie d'électricité~~ (capacité de production ~~d'énergie d'électricité émettrice de carbone~~ supérieure à 2 GW), l'indicateur suivant est utilisé : société faisant la preuve d'une diminution de l'intensité carbone* (mesurée en tonnes de carbone émises ~~dans le cadre de la production d'électricité~~, par MWh d'électricité produite) sur des périodes glissantes rétrospectives de cinq ans, ~~ou~~ une intensité carbone d'au moins 25 % inférieure à la moyenne, calculée par le Gestionnaire d'investissement, des sociétés de services publics disposant d'actifs matériels de production ~~d'énergie d'électricité~~ dans l'univers d'investissement du Gestionnaire d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement peut investir dans des entreprises de services publics dont la capacité de production ~~d'énergie d'électricité~~ est inférieure à 2 GW. Ces entreprises ne seront pas soumises à l'engagement de diminution de l'intensité carbone énoncé ci-dessus.

* La mesure de l'intensité carbone dans le temps peut être ajustée par le Gestionnaire d'investissement pour tenir compte de circonstances telles que, mais sans s'y limiter, les restructurations d'entreprises, telles que l'acquisition ou la cession d'actifs de production ~~d'énergie d'électricité~~ par un investissement, ou les changements de facteurs de capacité, c'est-à-dire la fréquence à laquelle différents types de centrales électriques fonctionnent à leur puissance maximale.

L'exactitude des conclusions du Gestionnaire d'investissement dépend en partie des normes de divulgation de l'entreprise.

Caractéristiques sociales : Alignement sur les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

Le Fonds investit principalement (au moins 70 % de sa Valeur nette d'inventaire) dans un portefeuille diversifié de titres de participation d'infrastructure cotés et de titres de participation liés aux infrastructures ou de titres assimilés à des actions d'émetteurs cotés, négociés ou échangés sur des Marchés réglementés du monde entier. Le secteur des infrastructures comprend les actifs opérationnels des secteurs des transports, des services publics, de l'énergie et des communications.

Pour chaque entreprise de services publics disposant d'actifs matériels de production ~~d'énergie d'électricité~~ (capacité de production ~~d'énergie d'électricité émettrice de carbone~~ supérieure à 2 GW), le Gestionnaire d'investissement examine ~~l'intensité carbone et son impact potentiel sur le changement climatique, afin de déterminer si~~ son intensité carbone diminue sur des périodes glissantes rétrospectives de cinq ans ou si elle est inférieure d'au moins 25 % à la moyenne calculée par le Gestionnaire d'investissement. En outre, chaque entreprise est évaluée pour son respect des

principes directeurs des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales afin de protéger les droits du travail et de fournir des environnements de travail sûrs et sécurisés à tous les travailleurs.

Le Gestionnaire d'investissement engagera de manière proactive un dialogue avec les sociétés émettrices dont il considère qu'elles n'accomplissent pas des progrès suffisants à l'égard des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds.

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Le Fonds cherche à investir dans des services publics qui peuvent démontrer une intensité carbone décroissante* sur des périodes glissantes rétrospectives de cinq ans (mesurée en tonnes de carbone émises **dans le cadre de la production d'électricité**, par MWh d'électricité produite) ; ou qui peuvent démontrer une intensité carbone d'au moins 25 % inférieure à la moyenne des services publics dans l'univers d'investissement du Gestionnaire d'investissement.

* S'applique aux services publics disposant d'actifs matériels de production **d'énergie d'électricité** (capacité de production **d'énergie d'électricité émettrice de carbone** supérieure à 2 GW). La mesure de l'intensité carbone dans le temps peut être ajustée pour tenir compte de circonstances telles que, mais sans s'y limiter, les restructurations d'entreprises, telles que l'acquisition ou la cession d'actifs de production **d'énergie d'électricité** par un investissement, ou les changements de facteurs de capacité, c'est-à-dire la fréquence à laquelle différents types de centrales électriques fonctionnent à leur puissance maximale.

L'exactitude des conclusions du Gestionnaire d'investissement dépend en partie des normes de divulgation de l'entreprise.

L'intensité carbone des actions de services publics du portefeuille qui disposent d'actifs matériels de production **d'énergie d'électricité** fait l'objet d'un examen et d'une surveillance trimestriels. Lorsque les sources de données indiquent que les seuils ont été franchis, le Gestionnaire d'investissement évalue l'exactitude des données et les valide, si nécessaire, et collabore avec la direction de l'entité pour déterminer comment les mesures prises par l'entité pour remédier au manquement correspondant. Des manquements persistants ou systématiques peuvent conduire à une cession par le Fonds, dans des circonstances où le Gestionnaire d'investissement estime qu'une entité n'a pas réagi de manière adéquate au processus de communication. Ce contrôle est généralement effectué sur une période de trois ans.

Tous les titres du portefeuille font l'objet d'un suivi mensuel pour évaluer le respect des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et du Pacte mondial des Nations Unies.

Tout non-respect des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou du Pacte mondial des Nations Unies identifié est examiné et évalué par le Gestionnaire d'investissement. De tels manquements ou un non-respect n'empêchent pas automatiquement le Fonds d'investir dans la société concernée, ni n'entraînent une cession de la société par le Fonds. Le Gestionnaire d'investissement surveillera et évaluera plutôt la situation et, le cas échéant, collaborera avec la direction de l'entité pour déterminer comment l'entité doit réagir au manquement ou au non-respect en cause. Des manquements ou un non-respect persistants ou systématiques peuvent conduire à une cession par le Fonds, dans des circonstances où le Gestionnaire d'investissement estime qu'une entité n'a pas réagi de manière adéquate au processus de communication. Ce contrôle est généralement effectué sur une période de trois ans.